

Le vendredi 6 décembre 2013

FÉÉCUM
Fédération des étudiants et étudiantes du Centre universitaire de Moncton
Assemblée générale
11 h 30
Le Coude, Université de Moncton

Ordre du jour initial :

1. Ouverture de la réunion
2. Présidence et secrétaire d'assemblée
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale précédente
5. Rapport financier
6. Étudiants à temps partiel comme membres associés de la FÉÉCUM
7. Droit de parole des associations étudiantes
8. Autres
 - a)
 - b)
9. Clôture de la session

1. Ouverture de la réunion

Le président de la FÉÉCUM a procédé à l'ouverture de la réunion à 11h30.

2. Présidence et secrétaire d'assemblée

Résolution : 4276-FEAG-131206

Alexandre Levasseur a été proposé pour le président d'assemblée par Mélissa, appuyé par Samuel.

Adoptée à l'unanimité.

Résolution : 4277-FEAG-131206

Issaka Simporé a été proposé pour secrétaire d'assemblée par Alexandre Levasseur, appuyé par Annie.

Adoptée à l'unanimité.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution : 4278-FEAG-131206

Simon a suggéré un sous-point 8.a) Centre étudiant ; proposée par Annie Godin, appuyée par Maxime Boudreau.

Adoptée à l'unanimité.

4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale précédente

Résolution : 4279-FEAG-131206

Après des observations d'ordre orthographique, l'adoption a été proposée par Melissa, appuyée par Karine.

Adoptée à l'unanimité.

5. Rapport financier

Le Directeur général de la FÉÉCUM a présenté les états financiers de la FÉÉCUM qui sont près des prévisions. Les observations suivantes ont été faites :

- L'administration générale dont les dépenses de bureau ont doublé du fait de l'acquisition de nouvelles tables.
- Un excédent de 18 397\$ dont une partie de cette somme sera offerte aux conseils étudiants.

6. Étudiants à temps partiel comme membres associés de la FÉÉCUM

Le Président de la FÉÉCUM a proposé d'associer les étudiants à temps partiel à la FÉÉCUM pour leur permettre de participer au mouvement étudiant et faciliter la tâche aux étudiants à temps plein qui manquent de temps pour s'impliquer suffisamment.

Cette proposition sera soumise ; une consultation avec les intéressés, ainsi que les services attendus et la part de cotisation qui doit être inférieure à celle des étudiants à temps plein.

Après des discussions enrichissantes, la résolution suivante a été retenue :

Résolution : 4280-FEAG-131206

Il est proposé que des démarches soient entamées pour que les étudiantes et étudiants à temps partiel de l'Université de Moncton, campus de Moncton, deviennent membres associés de la FÉÉCUM.

7. Droit de parole des associations étudiantes

Résolution : 4281-FEAG-131206

La représentante de Sciences infirmières (nom ?) a fait une proposition dans le sens d'impliquer davantage les étudiants (texte à récupérer). Cette proposition a été appuyée par Simon Ouellette.

«Le Directeur général a offert d'ouvrir le quorum fixé à 25 à tous les étudiants : ce changement nécessite un référendum et l'Assemblée générale devrait mandater le CA d'organiser un référendum pour modifier les changements constitutionnels.

Simon a fait la proposition suivante :

« Donner le droit de parole à tous les étudiants lors des sessions du CA en introduisant une période de questions publiques en début de réunion du CA ».

En réaction à l'introduction des questions publiques lors des sessions du CA :

- Sébastien pense que l'Assemblée générale est le moment approprié pour les questions et que si nécessaire, il suggère de multiplier le nombre d'Assemblées générales ou aller rencontrer les étudiants dans leurs facultés respectives pour répondre à leurs questions
- Guillaume souligne que cela risque d'être ingérable et conduira à des CA interminables.

Résolution : 4282-FEAG-131206

Après plusieurs discussions, la proposition sur le droit de parole a été proposée par Simon Ouellette et appuyée par Pierre Ledion.

Absention de Sébastien.

Adoptée à la majorité.

8. Autres

a) Centre étudiant

Simon Ouellette a fait l'historique du Centre étudiant acquis depuis 1990 et dont les étudiants ont perdu le contrôle présentement, en payant pour y rester. À ce sujet, il a proposé une résolution sur le principe d'autogestion du centre-étudiant :

Résolution : 4283-FEAG-131206

« Attendu que les étudiants militent depuis plus de 40 ans pour un Centre étudiant,
Attendu que la FÉÉCUM n'est pas maître du centre étudiant,
Qu'il soit résolu que la FÉÉCUM lutte pour avoir le plein contrôle du Centre étudiant,
c'est-à-dire qu'elle lutte pour une complète autogestion en droit et en pratique de
l'édifice et des locaux du Centre étudiant. »

La résolution a été appuyée par Christine Morin.

Adoptée à l'unanimité.

Résolution : 4284-FEAG-131206

Alexandre Levasseur étant parti précipitamment, Kévin a proposé Annie Godin pour le remplacer à la présidence, appuyé par Émilie Haché.

Adoptée à l'unanimité.

9. Clôture de la réunion

Résolution : 4285-FEAG-131206

Annie Godin a donc conduit les derniers commentaires sur le centre étudiant et a proposé la clôture de l'assemblée à 12h45, appuyé par Émilie Haché.

Alexandre Levasseur

Président d'assemblée

Issaka Simporé

Secrétaire d'assemblée

